



CREAT

Conseil régional
de l'environnement
de l'Abitibi-Témiscamingue

RAPPORT FINAL DE PROJET

**CHEMINER VERS UNE MEILLEURE
CONSERVATION DU MARTINET
RAMONEUR**

28 SEPTEMBRE 2023

Projet n°6-6600-0838

RÉDACTION

Frédéric Charron, chargé de projets

RÉVISION

Clémentine Cornille, directrice générale

Mélany Grenon, adjointe administrative

Merci aux partenaires !



TABLE DES MATIÈRES

1.	Présentation du projet.....	4
	Mise en contexte et objectifs.....	4
	Problématique liée à l'espèce	4
	Partenariat	6
2.	RÉSULTATS OBTENUS	6
	Suivis et inventaires des cheminées	6
	Formation des bénévoles.....	8
	Inventaires du dortoir à témiscaming.....	8
3.	Sensibilisation et Conservation volontaire	9
	propriétaires privés.....	10
	Ville de Ville-Marie	11
	Parc national d'Opémican	11
	Écoles	12
4.	Communications et parutions médiatiques	13
	Concours sur les réseaux sociaux	13
5.	Conclusion	14
	Annexe 1 – Partenariat CREAT - SLOAT	15
	Annexe 2 – Partenariat CREAT – QuébecOiseaux.....	16
	Annexe 3 – Entente de conservation avec la CSsLT.....	17
	Annexe 4 – Lettre aux propriétaires de cheminées potentielles.....	20
	Annexe 5 – Cheminées utilisées par l'espèce (données sensibles, non partagées).....	21

1. PRÉSENTATION DU PROJET

MISE EN CONTEXTE ET OBJECTIFS

Cheminer vers une meilleure conservation du martinet ramoneur est un projet développé par le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT), en collaboration avec la Société du loisir ornithologique de l'Abitibi et du Témiscamingue (SLOAT) et le Regroupement QuébecOiseaux (QuébecOiseaux), grâce au soutien financier de la Fondation de la faune du Québec. Ce projet, qui fait suite à un premier projet *Le martinet ramoneur, une espèce à mieux connaître pour mieux la conserver*, vise à documenter les cheminées utilisées par cet oiseau au Témiscamingue afin de mettre à jour les données historiques et ainsi, mieux concentrer les efforts de conservation volontaire.

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES SONT LES SUIVANTS :

- ❖ Brosser un portrait actuel de la présence du martinet ramoneur au Témiscamingue par un inventaire des cheminées utilisées comme dortoir ainsi que des cheminées utilisées pour la nidification;
- ❖ Accompagner et sensibiliser les propriétaires à l'importance de la conservation de leurs cheminées pour le martinet ramoneur;
- ❖ Sensibiliser le milieu municipal à l'importance de la conservation de l'espèce;
- ❖ Maintenir les efforts de conservation du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue (CSSLT) par un suivi annuel des engagements prévus dans l'entente de conservation de l'espèce.

PROBLÉMATIQUE LIÉE À L'ESPÈCE

Le martinet ramoneur (*Chaetura pelagica*) est un oiseau strictement insectivore dont les populations ont connu un déclin de près de 90 % depuis 1970 dans les zones hors des villes.

Cependant, la plupart des dénombrements de dortoirs dans les villes et les zones urbaines indiquent un nombre d'oiseaux relativement stable. Selon le 2^e atlas d'oiseau nicheur du Québec méridional (2010-2014), l'aire occupée par l'espèce depuis l'époque du premier atlas (1984-1989) est en contraction, c'est-à-dire que la population nicheuse semble plus concentrée. Ce constat s'observe également à l'échelle de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. En effet, selon les observations du projet et celles provenant de la plateforme eBird depuis 2015, l'espèce se concentre au Témiscamingue.

Les causes du déclin de l'espèce sont encore méconnues, mais pourraient s'expliquer par la réduction de la disponibilité d'insectes aériens causés par les effets des pesticides agricoles et autres, les pratiques agricoles en monoculture sur grandes surfaces et des modifications écosystémiques à grande échelle dans les différentes aires (nidification, hivernage) tout au long de son cycle de vie. D'autres facteurs reliés à son habitat de nidification et de repos sont en cause, dont celle de la raréfaction des arbres à fort diamètre depuis le début de l'exploitation forestière industrielle. Les forêts avec des arbres convenables pour l'espèce sont devenues de plus en plus rares, entraînant ainsi le martinet ramoneur à se rabattre à des structures anthropiques, en particulier les cheminées en brique.

Actuellement, les cheminées qui peuvent être utilisées par le martinet se font de plus en plus rares. Les cheminées en maçonnerie sont progressivement remplacées par des cheminées en aluminium munies de chapeaux qui obstruent les entrées. De plus, le fait de ramoner une cheminée utilisée par le martinet ramoneur peut mettre en péril sa reproduction ou sa survie.

À noter que le statut du martinet ramoneur est en cours de révision pour être désigné espèce menacée selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec.

PARTENARIAT

Le CREAT tient à souligner l'implication de deux partenaires majeurs dans la réalisation de ce projet soit la SLOAT et le Regroupement QuébecOiseaux. Les bénévoles de la SLOAT ont contribué au succès du projet lors des inventaires pour une cinquantaine d'heures de bénévolat. Les lettres de partenariat sont consultables à l'annexe 1 et 2 respectivement.

La MRC de Témiscamingue, qui avait été ciblée comme partenaire, a souhaité décliner son appui au projet, car celui-ci ne rencontrait pas les priorités de la table des maires. Néanmoins, le CREAT a pu compter sur la collaboration de Ville-Marie via le comité « Environnement et embellissement ». Cela a permis d'améliorer les connaissances du territoire et de faciliter l'approche avec les propriétaires de cheminées utilisées sur le territoire de la municipalité.

Une approche avait été initiée avec Oiseaux Canada pour du financement supplémentaire via le *Fond pour le martinet ramoneur*. Ce fond aurait permis d'aider financièrement les propriétaires à couvrir les frais de réparation de leurs cheminées. Il s'agissait d'un levier intéressant, selon le CREAT, pour convaincre les propriétaires de conserver leurs cheminées. Malheureusement, ce fonds n'a pas été reconduit en 2023.

2. RÉSULTATS OBTENUS

SUIVIS ET INVENTAIRES DES CHEMINÉES

Les inventaires réalisés par le chargé de projet du CREAT et appuyés par 14 bénévoles de la SLOAT, ont permis de déceler la présence de l'espèce dans 14 cheminées, dont 12 utilisées pour la nidification et deux utilisées comme aire de concentration (dortoirs). L'inventaire des cheminées utilisées comme dortoirs a été réalisé entre le 20 mai et le 7 juin 2022, et celles utilisées comme nichoirs, en juillet 2022. Une première étape consistait à la collecte des données déjà existantes pour réaliser des inventaires du martinet ramoneur. Pour ce faire, QuébecOiseau avait préalablement transmis sept sites prioritaires à inventorier à la demande d'Environnement et changement climatique Canada (ECCC). Ainsi, sept fiches

correspondant aux sept cheminées prioritaires informaient les bénévoles du lieu, du type et des différents suivis historiques de la cheminée en question.

Parallèlement aux inventaires de sites connus, la recherche de nouveaux sites de nidification a été réalisée et quatre ont été identifiés. Le tableau 1 présente un résumé des résultats des inventaires. Les données précises propres aux inventaires, tels le point GPS et l'adresse des cheminées ont été transmises à SOS-POP (voir Annexe 5).

Tableau 1. Résultats des inventaires de cheminées potentielles ou utilisées pour la nidification au Témiscamingue en 2022

Lieu	Nombre de cheminées utilisées	Nombre de cheminées potentielles	Nombre maximum d'individus observés en vol
Ville-Marie	5	17	6
Lorrainville	1	7	3
Béarn	2	1	4
Saint-Bruno-de-Guigues	1	2	2
Belleterre	1	9	5
Latulippe-Gaboury	1	6	1
Parc national d'Opémican	1	1	13
Témiscaming (de jour)	0	29	7
Saint-Édouard-de-Fabre	0	7	0
Fugèreville	0	6	0
Laverlochère-Angliers	0	1	0
Sainte-Eugène-de-Guigues	0	ND	0
Notre-Dame-du-Nord	0	ND	0
Guérin	0	5	0
Rémigny	0	5	0
Total	12	96	41

Les inventaires de repérage de nouveaux sites ainsi que le suivi des sites utilisés historiquement ont été réalisés en respectant le protocole du Programme d'inventaires du martinet ramoneur : guide du participant de Perrault, Dion et Lang (2019).

Le tableau 2 présente les résultats des quatre visites du dortoir de Témiscaming (2022-2023), ainsi que la visite d'une nouvelle cheminée potentiellement utilisée comme dortoir à Ville-Marie.

Tableau 2. Résultats des inventaires de cheminées-dortoirs au Témiscamingue en 2022

Date	Lieu	Nombre d'entrées de martinets
28 mai 2022	Dortoir de Témiscaming	260
5 juin 2022	Présumé dortoir à Ville-Marie	1
13 juillet 2022	Dortoir de Témiscaming	366
3 juin 2023	Dortoir de Témiscaming	307
28 juillet 2023	Dortoir de Témiscaming	548

Les inventaires des dortoirs ont été réalisés en respectant le Protocole national d'inventaire des dortoirs de martinet ramoneur de Shaffer, Connolly et Maurice (2022).

FORMATION DES BÉNÉVOLES

Le CREAT, en partenariat avec la SLOAT, a organisé une journée d'activités de formation le 28 mai 2022 sur les inventaires de martinets ramoneurs. Cette journée était divisée en deux activités. La première activité était dédiée aux techniques d'inventaire de jour pour la recherche de cheminées utilisées par l'espèce pour la nidification. En soirée, la seconde activité portait sur les techniques de décompte de martinet ramoneur entrant dans la cheminée-dortoir à Témiscaming. Ce soir-là, le décompte de la cheminée-dortoir a permis de dénombrer 260 individus (voir le tableau 2) à l'aide d'un décompte mixte, c'est-à-dire au moyen d'une caméra 4 K et celle du décompte visuel. Au total, 10 bénévoles ont participé à cette journée de formation.

INVENTAIRES DU DORTOIR À TÉMISCAMING

Des inventaires aux dortoirs de Témiscaming ont également été réalisés en 2023 afin d'avoir un meilleur portrait de la santé des populations de martinets ramoneurs au Témiscamingue et aux alentours. Cette action n'était pas initialement prévue au projet. Elle a été effectuée par deux bénévoles de la SLOAT. La comparaison des résultats des dénombrements de

dortoirs de 2022 et 2023 supporte la supposition que le nombre d'individus est resté relativement stable en zones urbaines depuis 1970. Nous ne pouvons toutefois pas tirer de conclusion claire puisque généralement, il peut y avoir une grande variation d'individus entrant dans une cheminée-dortoir sur une courte période (quelques jours).

3. SENSIBILISATION ET CONSERVATION VOLONTAIRE

Une tournée de sensibilisation des municipalités du Témiscamingue a eu lieu en juin 2022 en personne. Cela a permis de rencontrer le directeur général ou un membre du conseil municipal des municipalités concernées par la présence de l'oiseau ou lorsqu'une cheminée anciennement utilisée était à risque d'être détruite (Lorrainville, Ville-Marie, Laverlochère-Angliers).

Des dépliants de QuébecOiseaux « Connaître et protéger le martinet ramoneur » ainsi qu'une affiche soulignant la journée du martinet ramoneur ont également été déposés à l'accueil de la municipalité de Lorrainville, Ville-Marie, Laverlochère-Angliers.

Lors de son précédent projet en 2018, le CREAT a tenté à maintes reprises d'assister à une rencontre de la table des maires du Témiscamingue pour aborder la possibilité d'adopter un règlement interdisant le ramonage lors de la période de nidification, sans succès. Pour cette 2^e phase de projet, le CREAT prévoyait changer sa stratégie en sensibilisant les propriétaires de cheminées utilisées avant d'entamer des démarches de conservation comme un règlement sur le ramonage avec les municipalités.

Après la réalisation des inventaires terrain de 2022, le CREAT a constaté que peu de cheminées en brique susceptibles d'accueillir l'espèce appartenaient à des citoyens, c'est pourquoi il a été décidé de remplacer le sondage aux citoyens par des visites terrain pour documenter les cheminées utilisées et potentielles. Le CREAT a donc dénombré, localisé et photographié les vieilles cheminées en briques, par municipalité au Témiscamingue (hormis Nédélec, Sainte-Eugène-de-Guigues, Notre-Dame-du-Nord, Moffet et La Force). Ces visites terrain ont mené à la réalisation d'une carte interactive via [la plateforme MyMaps \(Google\)](#).

Comme peu de cheminées étaient utilisées par l'espèce, l'idée d'imposer une période de ramonage fixe via la réglementation municipale a été écartée. Le CREAT a plutôt opté pour une stratégie d'accompagnement et de sensibilisation des propriétaires de cheminées utilisées ou potentielles, considérant qu'il y aurait plus d'impact.

Ainsi, les efforts de conservation ont été priorités à Ville-Marie, puisque les résultats d'inventaires ont dénombré six cheminées utilisées (se référer au tableau 1 et 2) pour la nidification (5) ou comme lieu de repos (1) et 17 cheminées potentielles à la nidification de l'espèce (voir les tableaux 1 et 2).

PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

À Ville-Marie, deux propriétaires de bâtiments commerciaux (3) possédant des cheminées utilisées par l'espèce ont été rencontrés et un cahier du propriétaire disponible sur le site web de QuébecOiseaux leur a été remis. De plus, une entente verbale a été conclue afin de maintenir l'accessibilité des cheminées aux martinets ramoneurs pendant la saison de nidification. Ces deux propriétaires ont été avertis d'informer le CREAT si jamais leurs cheminées devaient être détruites ou fermées hors de la saison de reproduction de l'espèce, pour des raisons de salubrité ou de sécurité.

Enfin, une lettre informant les 17 propriétaires de cheminées potentielles à Ville-Marie (voir l'Annexe 4) a été envoyée par voie postale en septembre 2023 afin de les sensibiliser à l'importance de conserver leur cheminée pour l'espèce. Cette lettre recommandait aux propriétaires d'éviter la période de mai à août pour le ramonage de leur cheminée. Un dépliant de QuébecOiseaux « Connaître et protéger le martinet ramoneur » leur a également été remis avec la lettre.

En ce qui concerne les propriétaires privés des quatre autres cheminées utilisées au Témiscamingue (Belleterre, Saint-Bruno-de-Guigues, Lorrainville et Béarn), notamment celles d'édifices religieux et celle d'une ancienne école, collaborateurs du projet (QuébecOiseaux, CREAT et SLOAT) ont décidé de ne pas informer les propriétaires de

l'utilisation de leur cheminée par l'espèce pour ne pas soulever d'inquiétudes de leur part. Un accompagnement mieux adapté, par exemple avec l'offre d'un soutien financier, est à privilégier selon leur perception.

VILLE DE VILLE-MARIE

Concernant la cheminée utilisée comme aire de repos à l'hôtel de ville de Ville-Marie, une membre du conseil municipal a été rencontrée. Celle-ci a signalé au CREAT que le bâtiment allait probablement devoir être rénové dans l'avenir, ce qui présente un enjeu pour les individus utilisant cette cheminée.

Le 18 septembre 2023, le CREAT a présenté les résultats du projet au Conseil de Ville. Les conseillers municipaux ont pris conscience de la présence de l'espèce dans la cheminée de l'hôtel de ville et plus largement dans la municipalité. La SLOAT souhaite rester en contact avec cette partie prenante afin de connaître la date et l'étendue des travaux de rénovation et ainsi, d'éviter de déranger cette espèce menacée durant sa nidification.

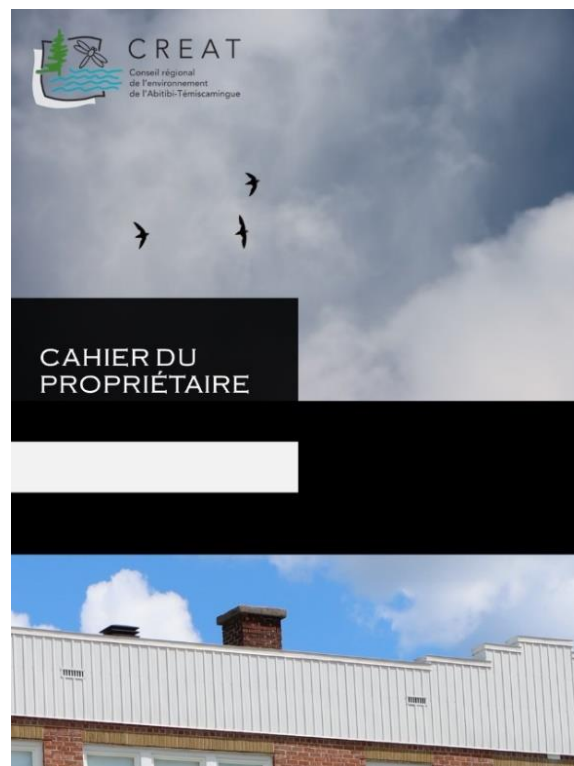
PARC NATIONAL D'OPÉMICAN

Une trentaine de dépliants de QuébecOiseaux « Connaître et protéger le martinet ramoneur » a été remise au Parc national d'Opémican pour les distribuer aux clients à l'accueil de l'auberge Jodoin. Ce bâtiment a été ciblé, car l'inventaire réalisé en 2022 a permis de constater que la cheminée était toujours utilisée par l'espèce en période de nidification. Le CREAT a été informé qu'une caméra serait installée dans cette cheminée afin d'observer l'espèce, notamment pendant la période de nidification.

ÉCOLES

Un suivi de l'entente de conservation signée en 2019 a été réalisé avec le directeur du centre de service scolaire du lac Témiscamingue (CSSLT) en août 2023. Le directeur des ressources matérielles de la CSSLT, a également été rencontré afin de mettre à jour l'état des cheminées ciblées dans l'entente (voir Annexe 3). Les enjeux de conservation de l'oiseau ont semblé toujours les interpeller. Un cahier du propriétaire a été remis au directeur de la CSSLT considérant la présence de l'espèce dans 3 des 10 cheminées incluses dans l'entente.

Une présentation dans le cadre de la journée du martinet a également été réalisée dans 2 classes primaires de l'école Saint-Gabriel à Ville-Marie en partenariat avec la SLOAT.



4. COMMUNICATIONS ET PARUTIONS MÉDIATIQUES

INDICATEUR	MESURE	CIBLE ATTEINTE
Éducation et sensibilisation		
Lettre Publics cibles, personnes ou institutions directement sensibilisés ou éduqués relativement aux enjeux de conservation du martinet ramoneur	Bénévoles (novices ou ornithologues amateurs)	14
	Élèves du primaire	48
	Employés du CREAT, citoyens et autres institutions partenaires	21
	Nombre total de personnes :	83
	Nombres d'écoles/édifices dans l'entente signée par la CSSLT	10
	Cahier du propriétaire remis*	5
	Dépliants distribués	130
	Lettre aux propriétaires de cheminées utilisées ou potentielles	17
	Nombre de municipalités rejointes	3
Parutions médiatiques		
Nombre de parutions : chroniques radio, parutions dans la presse, communiqué de presse émis, rédaction d'articles pour des revues ou des bulletins locaux	Chroniques radio (CKVM)	0
	Articles de presse	0
	Reportage télévisé	0
	Communiqué de presse	0
	Chroniques dans revues spécialisées (Indice bohémien, Mésangeai, Couvert Boréal)	2
	Réseaux sociaux (Publication Facebook)	3

*Certains propriétaires pouvaient être détenteurs de plus d'une cheminée.

CONCOURS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Un concours a été lancé sur la page Facebook du CREAT en 2022 et 2023. L'objectif était de faire deviner combien de martinets ramoneurs étaient entrés dans la cheminée-dortoir de Témiscaming le temps d'une minute. Le gagnant ou la gagnante se méritait le livre « une demande venue du ciel » de Claire Charron, auteure québécoise. Ce magnifique conte jeunesse disponible sur le site web du regroupement QuébecOiseaux s'adresse tout autant aux adultes qu'aux enfants qui souhaitent en connaître davantage sur le martinet ramoneur. Au total, les deux publications du concours ont permis de rejoindre 806 personnes et ont généré 18 interactions.

5. CONCLUSION

Le CREAT est satisfait des résultats du projet qui ont permis de documenter les cheminées utilisées par le martinet ramoneur au Témiscamingue, de mettre à jour les données historiques et de mieux concentrer les efforts de conservation volontaire.

Les données recueillies lors des inventaires terrain ont même révélé quatre nouveaux sites utilisés pour la nidification. Le portrait global de la situation de l'espèce au Témiscamingue a permis de cibler les cheminées potentielles et les cheminées utilisées comme nichoir ou comme dortoir par l'espèce.

La dernière étape du projet était de sensibiliser le milieu municipal et les propriétaires à l'importance de conserver les cheminées utilisées. Cette étape finale a permis d'établir un lien de confiance avec ces acteurs clé afin de contribuer à contrer la perte continue de cheminées utilisées pour la nidification de l'espèce. Bien qu'aucune municipalité n'ait adopté de règlement municipal pour interdire le ramonage des cheminées lors de la période de nidification, trois municipalités et une vingtaine de propriétaires privés du Témiscamingue ont été informés de la situation précaire de l'espèce ainsi que de leur rôle à jouer pour mieux la protéger. La carte interactive des cheminées potentielles et utilisées développées par le CREAT permettra à la Ville de Ville-Marie d'assurer une meilleure veille sur la conservation de ces cheminées.

Le financement du fonds Martinet de Oiseau Canada, qui était disponible en 2021, aurait pu servir de levier pour convaincre les propriétaires de restaurer leurs cheminées durant le projet. Cependant, ce fonds n'a pas été renouvelé. Dans la plupart des cas, les propriétaires rencontrés ont rapporté que leur cheminée ne servait plus et qu'un système de chauffage électrique avait remplacé leur système de chauffage au bois. Considérant ce changement de mode de chauffage, les cheminées sont vouées à se dégrader ou à être obstruées avec le temps sans appui financier pour supporter les propriétaires à la rénovation.

Le CREAT est confiant que les acteurs clé ont les outils en main pour assurer une vigie et pour contribuer à la conservation de l'espèce au Témiscamingue. La SLOAT et QuébecOiseaux sont des collaborateurs centraux qui détiennent une expertise fondamentale.



ANNEXE 1 – PARTENARIAT CREAT - SLOAT



Rouyn-Noranda, Québec, 16 novembre 2022

Madame Clémentine Cornille
Directrice générale
Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
255, avenue Principale, bureau 109
Rouyn-Noranda J9X 7G9

Objet : Contribution au projet du CREAT — Cheminer vers une meilleure conservation du martinet ramoneur

Madame,

Par la présente, nous confirmons la contribution de la Société du loisir ornithologique de l'Abitibi et du Témiscamingue (SLOAT), au projet *Cheminier vers une meilleure conservation du Martinet ramoneur* présenté par le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue.

Considérant les menaces de destruction des vieilles cheminées utilisées pour la nidification ou le repos du Martinet ramoneur, nous sommes heureux d'avoir contribué à ce projet par la sensibilisation, la formation auprès de nos membres ainsi que la mise à jour des données sur les cheminées utilisées et celles potentiellement utilisées.

Pour nous, toute cette démarche est primordiale pour la conservation de l'espèce au Témiscamingue et s'inscrit directement dans la mission de la SLOAT. Ces travaux permettront d'en connaître davantage sur la santé de la population et d'améliorer la conservation de l'espèce par des mesures de protections volontaires.

La SLOAT est heureuse d'avoir contribué au projet par l'échange de données, par l'accompagnement lors de rencontres et de conférences, mais aussi par la formation des bénévoles, par des inventaires sur le terrain. La SLOAT participe aussi activement à la promotion et la mise en œuvre du projet à l'échelle de la région.

La contribution en nature est estimée à une valeur de 4 000 \$ entre le 28 mai 2022 et le 30 août 2022.

C'est donc avec plaisir que nous confirmons notre contribution à ce projet.

Veuillez agréer, madame, nos plus sincères salutations.

Édith van de Walle
Présidente



Montréal, le 15 mars 2022

Madame Clémentine Cornille

Directrice générale
Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
255, avenue Principale, bureau 109
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7G9

Objet : Contribution au projet « Cheminer vers une meilleure conservation du martinet ramoneur » du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)

Madame Cornille,

Nous confirmons l'appui de QuébecOiseaux à votre projet visant le Martinet ramoneur (*Chaetura pelagica*). Cette espèce en péril figure parmi les priorités de notre organisation en termes de conservation. Les activités proposées dans votre projet, soit l'inventaire de cheminées et l'intendance auprès de propriétaires de cheminées adéquates pour le martinet, cadrent avec les priorités de notre organisme pour le rétablissement de cette espèce.

Nous sommes heureux de participer à votre projet et nous espérons que notre appui et notre aide vous seront bénéfiques et vous permettront d'acquérir l'expertise et les connaissances nécessaires pour la mise en place de vos activités.

QuébecOiseaux s'engage, sous réserve des disponibilités budgétaires, à collaborer avec vous pour la réussite du projet. Notre participation se fera par l'extraction des informations de notre base de données SOS-POP pour les sites visés (27 sites), le partage d'expertise sur le Martinet ramoneur (échanges, conseils, avis), et la transmission d'outils d'intendance (ex. cahier du propriétaire, protocole d'inventaire, etc.). Nous évaluons cette contribution en nature à un total de 1 150 \$.

Je vous prie d'agréer, madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur-général,



Jean-Sébastien Guénette



**Entente de conservation du Martinet ramoneur
Entre la Commission Scolaire du Lac Témiscamingue (CSLT)
Et le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)**

Le Martinet ramoneur, *Chaetura pelagica*, est un petit oiseau insectivore dont les populations ont connu de forts déclin dans les dernières décennies, soit un déclin de 95% depuis 50 ans. Il est actuellement désigné comme espèce menacée par la Loi sur les espèces en péril du Canada. Il tient son nom au fait qu'il peut nicher dans les cheminées ou les utiliser comme dortoir pour s'y reposer. En effet, la diminution de la présence de gros arbres creux suite au début de l'exploitation forestière industrielle a incité le Martinet ramoneur à élire demeure dans les cheminées en maçonnerie de bon diamètre.

Le CREAT, grâce au soutien financier de la Fondation de la Faune du Québec, développe un projet de conservation du Martinet ramoneur visant à mieux connaître cette espèce pour mieux la protéger. Le projet se déroule exclusivement dans la MRC de Témiscamingue, où l'oiseau a pu être observé au cours des dernières années. Les objectifs du projet sont les suivants :

- Récolter des données d'observation du Martinet ramoneur et des cheminées utilisées ou susceptibles de l'être;
- Informer et sensibiliser les municipalités sur la situation du Martinet ramoneur et sur les cheminées utilisées par l'oiseau et les inciter à adopter un règlement visant à interdire le ramonage des cheminées concernées pendant la période de nidification de l'oiseau de mai à septembre;
- Informer et sensibiliser les propriétaires de cheminées sur la situation de l'oiseau et sur les mesures à prendre pour participer à la conservation du Martinet ramoneur.

Considérant que le CREAT entend sensibiliser les propriétaires de cheminées en maçonnerie (brique, argile, ciment) d'un bon diamètre capables d'accueillir le Martinet ramoneur;

Considérant que la CSLT dispose de cheminées répondant aux caractéristiques d'accueil du Martinet ramoneur et que certaines d'entre elles ont été recensées au cours des dernières années comme dortoirs et/ou nichoirs pour le Martinet ramoneur, dont notamment l'école primaire de Béarn qui mérite une attention particulière;

Considérant que ces cheminées représentent des sites exceptionnels qui tendent à disparaître et qui doivent donc être protégés pour permettre le maintien de la population du Martinet ramoneur;

Considérant que le CREAT dispose, en tant qu'organisme dédié à la protection de l'environnement, de compétences en matière d'expertise, sensibilisation et promotion pour la conservation;

En conséquence, les parties prenantes à cette entente de conservation conviennent de ce qui suit :

Engagement de la CSLT

- La CSLT s'engage à tenir une liste¹ et à faire un suivi des cheminées des écoles et des bâtiments scolaires dont elle a la responsabilité et qui répondent aux caractéristiques d'accueil du Martinet ramoneur;
- La CSLT s'engage à conserver du mieux possible les cheminées de ses écoles et bâtiments scolaires qui accueillent ou qui peuvent accueillir le Martinet ramoneur et s'engage à prévenir le CREAT avant toute modification ou altération des cheminées afin de trouver si possible une solution alternative à la destruction ou à l'altération de celles-ci;
- La CSLT s'engage à garder accessible, à ne pas ramoner ou faire ramoner les cheminées de ses écoles et/ou bâtiments scolaires pendant la période de nidification de l'oiseau de mai à septembre.

Engagement du CREAT

- Le CREAT s'engage à informer et appuyer la CSLT sur toute question relative à la conservation du Martinet ramoneur;
- Le CREAT s'engage à assurer un suivi et apporter des conseils et son expertise pour toute question de la CSLT en matière de conservation des cheminées;
- Le CREAT s'engage à effectuer une campagne de sensibilisation auprès des employés de la CSLT si celle-ci le souhaite;
- Le CREAT s'engage à effectuer une campagne d'éducation auprès des jeunes de l'école primaire de Béarn, et des autres écoles de la CSLT, sous forme notamment de présentations visuelles, de jeux, de dessins, etc., afin de sensibiliser les élèves à la protection du Martinet ramoneur, si le cadre enseignant et la direction de la CSLT le souhaitent;
- Le CREAT s'engage à promouvoir les actions de conservation des cheminées menées par la CSLT dans ses communications avec les médias et lors des événements en lien avec le projet du Martinet ramoneur, ainsi qu'à valoriser les actions de conservation et la mobilisation de la CSLT en faveur de la protection du Martinet ramoneur et des cheminées.

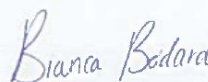
1. Voir liste préliminaire en Annexe.

En foi de quoi, les parties ont signé l'entente en deux exemplaires.

Signée à Ville-Marie le 3 avril 2019



Eric Larivière
Direction générale de la Commission
scolaire du lac Témiscamingue



Bianca Bédard
Directrice générale par intérim
Conseil Régional de l'Environnement de
l'Abitibi-Témiscamingue

Liste des écoles et édifices de la CSSLT possédant des cheminées ayant un potentiel d'abriter des martinets ramoneurs (mise à jour)

École	Adresse	Cheminées en 2023
<u>École Gilbert-Théberge - Témiscaming</u>	40, rue Boucher C.P. 970 Témiscaming (Québec) J0Z 3R0	1
<u>École De L'Assomption - Fabre</u>	1303, rue Principale, Fabre (Québec) J0Z 1Z0	1
<u>École Notre-Dame - Béarn</u>	38, rue Principale C.P. 250 Béarn (Québec) J0Z 1G0	1
<u>École Marie-Immaculée - Latulipe</u>	3, rue du Carrefour Nord Latulipe (Québec) J0Z 2N0	1
<u>École Saint-Isidore - Laverlochère</u>	1, rue des Écoles Sud C.P. 130 Laverlochère (Québec) J0Z 2P0	0
<u>École Marie-Assomption - Saint-Bruno-de-Guigues</u>	23, rue Principale Saint-Bruno-de-Guigues (Québec) J0Z 2G0	0
<u>École Notre-Dame-de-Liesse - Saint-Eugène-de-Guigues</u>	14, 1re Avenue Ouest Saint-Eugène-de-Guigues (Québec) J0Z 3L0	0
<u>École St-Joseph - Notre-Dame-du-Nord</u>	12, rue Beauséjour C.P.218 Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0	0
<u>École Saint-Gabriel - Guérin</u>	914, rue Principale Nord Guérin (Québec) J0Z 2E0	1
<u>École Saint-Louis - Nédélec</u>	68, rue Principale C.P. 40 Nédélec (Québec) J0Z 2Z0	0
<u>École Sainte-Bernadette - Rémigny</u>	1298, rue de l'Église Rémigny (Québec) J0Z 3H0	0
<u>École Marcel-Raymond - Notre-Dame-Est</u>	45, rue Notre-Dame Est C.P. 400 Lorrainville (Québec) J0Z 2R0	1
<u>École Rivière-des-Quinze</u>	15, rue Desjardins Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0	0
<u>École Saint-Gabriel - Ville-Marie</u>	4, rue Montfort Ville-Marie (Québec) J9V 1W2	1
<u>Centre administratif - Ville Marie (édifice bruyère)</u>	2, rue Maisonneuve	1
<u>Centre Frère Moffet - Ville Marie</u>	9 Rue Notre Dame de Lourdes, Ville-Marie, QC J9V 1X7	1
<u>Atelier du Centre Frère Moffet - Ville Marie</u>	9 Rue Notre Dame de Lourdes, Ville-Marie, QC J9V 1X7	1
Somme		10

ANNEXE 4 – LETTRE AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEMINÉES POTENTIELLES



Madame, Monsieur,

Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) en partenariat avec la Société du loisir ornithologique de l'Abitibi et du Témiscamingue (SLOAT) tient à vous informer que vous cohabitez avec une espèce d'oiseau à statut menacée : **le Martinet ramoneur**. En effet, des individus de cette espèce ont été observés utilisant différentes cheminées au Témiscamingue.

La population du Martinet ramoneur a subi un déclin dramatique ces dernières années. Saviez-vous qu'entre 1970 et 2019, la population canadienne de cette espèce insectivore a chuté de 88 %, et qu'au Québec, il ne resterait que quelques milliers de couples nicheurs? Le territoire de Ville-Marie constitue un habitat essentiel pour ce petit oiseau noir qui en vol, a l'allure d'un « cigare volant » en raison de la forme de son corps. Le Martinet se nourrit en vol et consomme une quantité phénoménale de moustiques, moucheron et mouches de toutes sortes.


Vous pouvez vraiment faire la différence pour le rétablissement des populations de cette espèce! Une des actions primordiales est de **ne pas ramoner** les cheminées d'une dimension extérieure de plus de 45 cm, lors de la période de nidification **de mai à août**. Il faut savoir que le Martinet ramoneur ne cause aucun problème à la cheminée et ne présente aucun risque d'incendie ou de dommage à la structure ni aucun danger pour la santé humaine. Généralement, un seul couple d'oiseaux s'installe sur l'un des côtés intérieurs en confectionnant un petit nid de la taille d'un jeu de cartes.

Le mois d'octobre est un bon moment pour ramoner sa cheminée, alors que l'espèce a migré en Amérique du Sud.

Vous pouvez contribuer à la protection du Martinet ramoneur en préservant votre cheminée et évitant de l'obstruer ou de la ramoner en plein été. L'équipe du CREAT vous remet un dépliant afin de vous permettre de mieux connaître le Martinet ramoneur. Vous pouvez également consulter le site de QuébecOiseaux (<https://www.quebecoiseaux.org/fr/martinet>).

Aidez-nous à faire du Témiscamingue une MRC exemplaire de cohabitation avec cette espèce fragile.


Pour plus de détails sur ce projet, n'hésitez pas à visiter la page du projet sur notre site web (www.creat08.ca) ou contactez la SLOAT par courriel à ornitho.sloat@gmail.com.


Présidente du CREAT, Jacinthe Châteauevert


Présidente de la SLOAT, Édith van de Walle

ANNEXE 5 – CHEMINÉES UTILISÉES PAR L'ESPÈCE (DONNÉES SENSIBLES, NON PARTAGÉES)

CODE SOS-POP	ADRESSE	MUNICIPALITÉ/ VILLE	DATE	HEURE	NB DE MARTINETS ENTRANT DANS LA CHEMINÉE	NB MAXIMUM DE MARTINET (S) VUS EN VOL
N/D	14, rue Saint-Anne	Ville-Marie	2022-07-07	12h08-12h38	1	6
MR0296	2, rue Maisonneuve	Ville-Marie	2022-07-11	10h05-10h55	1	6
MR0581	21, rue Saint-Gabriel Sud	Ville-Marie	2022-06-05	21h28-22h05	1	6
MR0583	84, rue Sainte-Anne	Ville-Marie	2022-07-29	13h59-15h17	4	6
MR1602	9, rue Notre-Dame-de-Lourdes	Ville-Marie	2022-07-23	09h34-10h23	1	6
N/D	8, Rue Notre-Dame N à Ville-Marie	Ville-Marie	2022-07-07	11h35-12h05	1	6
MR1393	4, rue de l'Église Nord	Lorrainville	2022-07-07	09h28-09h58	1	3
MR0481	38, rue Principale Nord	Béarn	2022-07-26	13h23-13h35	1	4
MR0304	30, rue Principale Nord	Béarn	2022-07-12	18h35-19h40	2	4
MR1403	22, rue Principale Nord	Saint-Bruno-de-Guigues	2022-07-29	10h31-11h36	5	2
N/D	255, 3e avenue	Belleterre	2022-07-04	11h24-12h24	1	5
N/D	3, rue Principal	Latulippe-Gaboury	2022-07-04	13h38-14h47	1	1
MR0302	60, rue Boucher	Témiscaming	2022-05-28	20h40-21h50	260	N/D
MR0302	60, rue Boucher	Témiscaming	2022-07-13	20h43-22h10	366	N/D
MR0302	60, rue Boucher	Témiscaming	2023-06-03	20h11-21h50	307	N/D
MR0302	60, rue Boucher	Témiscaming	2023-07-28	20h35-22h05	548	N/D



Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue

255, Avenue Principale, bureau 109

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7G9

Téléphone : 819 762-5770

Courriel : info@creat08.ca